AMIANTE : L'URGENCE !

Une délégation FO-DGFIP s'est rendue le 29 novembre 2011 au colloque amiante proposé par la DIRECCTE.

Nous nous félicitons de la présence à ce colloque de l'équipe de la gestion cité et de la responsable sécurité du service immobilier. Ainsi nous disposons aujourd'hui des mêmes informations sur ce sujet d'importance qu'est la dangerosité de l'amiante.

La réalité de ce problème de santé publique c'est 30000 décès ces 15 dernières années.
En Aquitaine 1300 décès depuis 2000 et de 170 à 200 cancers professionnels liés à l'exposition à l'amiante.

L'INRS a restitué au Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, le 22 septembre 2011, un rapport final d'analyses et de préconisations. Les résultats de la campagne expérimentale mettent en évidence des niveaux d'empoussièrement d'une ampleur inattendue pour certains matériaux.

Le Gouvernement entend modifier la réglementation au 1er semestre 2012.
Parmi les principales mesures de cette réforme figurent :

- l'abaissement de la valeur limite d'exposition professionnelle2 (VLEP) qui est actuellement de 100 fibres par litre à 10 fibres par litre à une échéance de 3 ans ;
- le contrôle de l'empoussièrement en milieu professionnel selon la méthode META. Cette technique de mesure permet de réellement prendre en compte toutes les catégories de fibres ;
- la suppression, dans le code du travail, de la dualité de notions friable/non friable ;

D'ici l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires les ministres recommandent de se référer au guide ED 6091 de l'INRS et au rapport de l'ASSFET.

Dans son rapport, l'ASSFET préconise l'abaissement du seuil de déclenchement des travaux, actuellement de 5 fibres par litre.

Pour FO-DGFIP 33 cette nouvelle réglementation en vigueur dès 2012, va dans le sens de ce que nous dénonçons depuis des mois, notamment la « légèreté » de la prévention des risques . Elle démontre que nous ne sommes pas alarmistes mais réalistes.

- A tire d'exemple, nous ne cessons d'alerter la Direction sur l'état de délabrement du sous-sol de la cité administrative. Encore aujourd'hui l'entourage des ascenseurs présente des dégradations importantes. Or il est probable que le matériaux en question soit du plâtre amiante, matériaux très émissif en poussière en cas de dégradation. Le DTA, incomplet, ne présentant à notre connaissance aucune information sur ce matériaux nous estimons nécessaire de fermer l'accès au sous-sol, de procéder à l'analyse du matériaux, de procéder le cas échéant à une analyse de l'air afin de déterminer le taux d'exposition auquel ont été confrontés tous les personnels qui passent régulièrement à cet endroit.
En outre nous estimons dangereux de maintenir des personnels dans ces locaux.

Toujours à la cité nous constatons que des opérations de maintenance ou réparations sont effectuées en interne alors qu'elles devraient être effectuées par une entreprise spécialisée, ou, a minima, par des personnels formés et équipés dans certains cas. Mais cela est peut-être le cas sur d'autres sites…

Par ailleurs, un taux de 1,5 fibre par litre à été relevé au RDC de la cité. Compte tenu de la baisse programmée du seuil de tolérance il nous apparaît urgent que notre Direction s'interroge sur ce niveau d'empoussièrement.

- A titre d'exemple nous avons alerté la Direction sur l'état de délabrement de la toiture en amiante des garages du parking de l'HDF de Lesparre. La encore il s'agit d'un matériaux très émissif. Ce genre de matériaux, dégradé, doit être enlevé immédiatement.

Confortés dans son analyse par les informations dispensées lors de ce colloque, FO-DGFIP 33 estime que les mesures de préventions mises en œuvre par la Direction face au risque amiante sont insuffisantes.

Nous constatons d'année en année que l'évolution de la réglementation tend vers une baisse du niveau de tolérance d'exposition, qui à terme sera probablement de zéro fibre.

C'est une question de bon sens et de santé publique. **Pour FO-DGFIP 33, la santé n'a pas de prix. La question du droit de retrait est aujourd'hui posée**.

FO-DGFIP 33
05 56 24 81 53